

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 4 février 2013 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**           **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**  
                              **Bruno Guilbault, conseiller**  
                              **Mario Godbout, conseiller**  
                              **Lawrence Cassista, conseiller**  
                              **Lucie Racine, conseillère**  
                              **Jean-François Labranche, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : UN**

**RÉS.NO.2013-02-019**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2013-02-020**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013**

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 4 février 2013 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier».

**RÉS.NO.2013-02-021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 14 janvier 2013 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2013-02-022**

**NOMINATION AU CCU**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Martineau a renoncé à sa nomination comme membre du Comité consultatif d'urbanisme le 3 décembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit nommé monsieur Simon Bourbeau comme membre du « CCU » de la Municipalité pour un mandat de deux ans ».

**RÉS.NO.2013-02-023**

**NOMINATION AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LET DE LA VILLE DE QUÉBEC**

ATTENDU QUE monsieur Raymond Audet a remis sa démission comme représentant des citoyens de Saint-Joachim au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un remplaçant pour siéger au poste de citoyen représentant Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme monsieur Jean-Marie Martineau pour siéger au poste de représentant des citoyens de Saint-Joachim au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec ».

**RÉS.NO.2013-02-024**

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE VIGIE DES MESURES D'URGENCE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'élaboration d'un plan de mesures d'urgences pour son territoire;

ATTENDU QUE différentes mesures sont prévues pour réagir aux risques de catastrophes naturelles ou accidentelles;

ATTENDU QUE différentes situations peuvent nous être rapportées par différents intervenants sur le terrain (SQ, Sécurité incendie, Garde Côtière, etc.);

ATTENDU QUE la Municipalité a découpé le territoire en quatre secteurs, soit la route 138, le village et la partie ouest, le village du Petit-Cap à l'est, et le secteur de la Réserve;

ATTENDU QUE la Municipalité désire nommer des observateurs au comité de vigie de Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme les personnes suivantes pour agir comme vigie sur le terrain :

Secteurs	Prénoms et noms
Village et partie ouest	Monsieur Alain Dionne
Route 138	Monsieur Jean-Marie Martineau
Village du Petit-Cap	Monsieur Jean-Marie Tremblay

QUE ces personnes feront partie du Comité de vigie de la Municipalité ».

**RÉS.NO.2013-02-025**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim donne, dans le cadre de la tenue d'un encan chinois, une toile d'une valeur de 100 \$ pour aider «l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré» à maintenir les services à la communauté. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2013-02-026**

**MAISON DES JEUNES ET TAG**

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes l'Énigme de Beaupré nous adressait une demande d'aide financière pour le projet de travail de rue TAG en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira en 2013 la présence de deux intervenants dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a eu un impact positif l'été dernier auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de prévention est en lien direct avec les préoccupations mentionnées dans la politique familiale de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long

récité;

QUE soit accordé une aide financière de 3 000\$ pour contribuer au projet de travail de rue tel que formulé par l'organisme;

QUE le projet TAG a été reconnu comme un moyen efficace pour rejoindre nos jeunes au cœur de la municipalité et également ceux qui fréquentent la Maison des jeunes de Beauré;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2013-02-027**

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

ATTENDU QUE « Service Canada » offre aux organismes municipaux un financement pour les emplois d'été étudiants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à présenter un projet d'emploi étudiant pour l'été 2013 à « Service Canada ».

**RÉS.NO.2013-02-028**

**PROJET DE RÈGLEMENT #359-2013 (TRAVAUX MUNICIPAUX)**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 14 janvier 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal soumettra ce projet de règlement à la consultation publique le 25 février 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir des règles de fonctionnement pour la création de nouvelles rues et pour les projets immobiliers sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement #359-2013 concernant les travaux municipaux;

QUE le Conseil va soumettre ce projet de règlement à la consultation publique, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

QUE cette consultation soit fixée au 25 février 2013 à 20h00 à la salle du Conseil, conformément à l'article 125;

QUE ce projet soit soumis à la MRC de la Côte-de-Beauré pour avis ».

**RÉS.NO.2013-02-029**

**AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER À L'EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SECRÉTARIAT**

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché à nouveau le poste de technicienne en administration et bureautique;

ATTENDU QUE le concours s'est terminé le 1<sup>er</sup> février;

ATTENDU QUE les candidates répondant aux critères seront reçues en entrevue par le Directeur général;

ATTENDU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à procéder dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à procéder à l'embauche d'un ou d'une candidate pour combler le poste laissé vacant suite au départ de madame Suzanne Blouin;

QUE cette personne pourra entrer en fonction dès le 11 février si elle est disponible;

QUE ce choix sera entériné lors de la prochaine séance du Conseil ».

**RÉS.NO.2013-02-030**

**AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat d'équipement de sécurité pour le service de voirie municipale;

ATTENDU QUE « Sécurité Côte de Beaupré » et Claude Cinq-Mars nous ont fourni des prix pour du matériel et de l'équipement de sécurité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'équipement de sécurité pour le service de voirie, tel que soumis pour l'achat d'une scie mécanique « Stihl », modèle MS290 au coût de 340\$ plus taxes;

Que soit autorisé l'achat de bottes d'hiver « Dawson » avec semelles antidérapantes et de manteaux en polar avec bandes réfléchissantes chez « Sécurité Côte-de-Beaupré » au coût de 190\$ et 60\$ par personne, plus les taxes;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2013-02-031**

**ACCORDER UN MANDAT À LA FIRME R3SOLUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à mettre en place un plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer la population de cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme « R3Solutions Inc. » pour l'élaboration d'un résumé du plan municipal de sécurité civile qui sera diffusé sur le site internet de la Municipalité et qui sera imprimé et transmis par la poste à tous les citoyens;

QUE cette offre de services au montant de 1 500\$, plus taxes, datée du 31 janvier 2013 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat seront prises à même le budget prévu à cet effet ».

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DE L'ATTESTATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Dépôt de l'attestation par le Directeur général des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (LQ 1987, c. 57) le secrétaire-trésorier et directeur général doit déposer au conseil un rapport faisant état des déclarations mises à jour des élus et transmettre un relevé au ministre.

Le directeur général dépose donc à cette séance du 4 février 2013 les déclarations d'intérêts pécuniaires visés à l'article 358 de la LERM;

Les membres du conseil dont les noms suivent ont déposé cette déclaration :

- Monsieur Marc Dubeau, maire
- Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère
- Madame Lucie Racine, conseillère
- Monsieur Mario Godbout, conseiller;
- Monsieur Lawrence Cassista, conseiller

- Monsieur Jean-François Labranche, conseiller;
- Monsieur Bruno Guilbault, conseiller;

Le directeur général dépose aux archives lesdites déclarations de mises à jour.

**RÉS.NO.2013-02-032**

**RÉSEAU ENVIRONNEMENT – ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QU'il est pertinent pour la Municipalité de Saint-Joachim d'adhérer à Réseau Environnement pour l'année 2013;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion à Réseau Environnement pour l'année 2013 ».

**RÉS.NO.2013-02-033**

**AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS POUR LE PARC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire aménager une aire de jeu pour les enfants au parc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par invitation à des demandes de soumissions auprès de fournisseurs spécialisés dans ce domaine;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de modules du fournisseur « Jambette Évolueux » de Lévis tel que soumis le 22 janvier 2013 pour la somme de 22 952.52\$, plus les taxes;

QUE la Municipalité désire profiter du rabais de 25%, et pour se faire, autorise le directeur général à signer le contrat pour cette commande qui devra être livrée entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin;

QUE soit autorisé le versement de 50% du total de l'achat au moment de la signature des documents de confirmation;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

**RÉS.NO.2013-02-034**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ : DEMANDE À MADAME MAROIS DE L'AIDE FINANCIÈRE PRÉVUE AU PARRM**

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSÉE À MADAME PAULINE MAROIS POUR L'ANNÉE 2013 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de poursuivre l'amélioration de certains secteurs de son réseau routier municipal afin d'assurer une meilleure sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre la réfection des secteurs de l'avenue Royale (secteur des vieilles côtes) ainsi que le secteur du Cap Tourmente; ces secteurs ont grandement besoin d'amélioration et de plus, ce sont des circuits convoités par les cyclistes, les touristes, les marcheurs et la population de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE certaines rues de la Municipalité ont été rétrocédées il y a quelques années par le Ministère des Transports du Québec à la Municipalité de Saint-Joachim et que cette dernière se doit de les entretenir et de les garder en bon état;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi des sommes considérables en 2011 dans la Route des Carrières et que d'autres travaux sont prévus pour le printemps 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, une subvention de 20 000\$ pour l'amélioration de son réseau routier municipal, plus particulièrement, le secteur de l'avenue Royale communément appelé « les vieilles côtes », et le chemin du Cap-Tourmente, en mettant l'accent sur la réfection du revêtement de la chaussée de la Route des Carrières, sans exclure d'autres travaux importants, afin de sécuriser les usagers de ces routes appartenant à la Municipalité ».

**RÉS.NO.2013-02-035**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 février 2013 pour les chèques numéros :

C1300046 à C1300088	210 561.59\$
Totaux	210 561.59\$

Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2013-02-036**

**PRIORITÉS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - SQ**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec demande que la Municipalité lui soumette les priorités d'action en matière de sécurité publique pour notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve la liste des priorités identifiée pour 2013 et que cette liste soit remise, avec le tableau identifiant les événements qui se tiendront sur notre territoire au cours de la présente année, à nos policiers parrains, soit les agents Rachel Picard et Daniel Boulianne ».

**RÉS.NO.2013-02-037**

**INSCRIPTION DES JEUNES DE SAINT-JOACHIM POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE 2013**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim participe avec la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la programmation intermunicipale de la semaine de relâche scolaire chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une tarification quotidienne et/ou hebdomadaire pour permettre aux enfants de Saint-Joachim de participer aux différentes activités;

ATTENDU QUE le service de transport est gratuit pour nos enfants grâce à la générosité des commanditaires;

ATTENDU QU'un service de garde au chalet des loisirs de Beaupré est mis à la disposition des parents qui le souhaitent moyennant une contribution de leur part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal autorise à verser un remboursement de 105\$/semaine et 35\$/jour, moins les revenus d'inscription quotidien, pour chaque inscription des jeunes de Saint-Joachim qui participeront à la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2013 dans le cadre de la programmation intermunicipale (Beaupré, Saint-Joachim et St-Tite-des-Caps). Ce montant sera pris à même les dépenses courantes du budget 2013».

**RÉS.NO.2013-02-038**

**ACCORDER LE MANDAT D'ÉVALUATION À NOTRE CONSULTANT BERTHIER TARDIF POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS ET DES SERVITUDES REQUISES POUR NOS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'acquisition de terrains à la CPTAQ pour le remplacement de sa conduite d'amenée principale et la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité désire négocier le prix d'achat pour l'acquisition des terrains et de la servitude, de gré à gré avec le propriétaire du terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate monsieur Berthier Tardif, évaluateur agréé du Groupe Casa de Lévis pour monter un dossier des valeurs qu'il serait justifié d'être versées pour l'acquisition, de gré à gré, des immeubles requis pour le projet de renouvellement des infrastructures municipales;

QUE les honoraires seront d'un montant de 2 300\$ environ, plus les taxes;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2013-02-039**

**CONTESTER L'AUGMENTATION DE TARIF POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Québec a adopté le règlement R.A.V.Q. 783 afin de modifier le règlement de l'agglomération sur le coût des services d'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le coût pour ce service passerait de 89\$ à 111\$ la tonne métrique, soit une augmentation de 27,6%;

ATTENDU QUE cette information a été transmise par le Service des travaux publics le 17 janvier 2013, soit un mois après l'adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL n'y a aucune justification à une telle augmentation pour démontrer le bien-fondé d'une telle demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim conteste l'augmentation de tarif que veut nous imposer la ville de Québec pour l'enfouissement des matières résiduelles en 2013;

QUE soit demandé à la ville de Québec de sursoir à cette décision et de justifier le bien-fondé de cette augmentation;

QUE toute nouvelle tarification devra faire l'objet d'une négociation et ne pourra pas s'appliquer sur le présent exercice financier ».

**RÉS.NO.2013-02-040**

**DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE RÉVISER LE MODE DE COMPENSATION DÈS 2013 POUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la

participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim juge que le projet déposé par le gouvernement du Québec constitue un net recul sur les engagements pris antérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Municipalité de Saint-Joachim pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim fasse parvenir une copie de la présente résolution à madame Pauline Marois, Première ministre et au MDDEFP, au MAMROT, à la MRC de la Côte-de-Beaupré, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ ».

#### **RÉS.NO.2013-02-041**

#### **PLAINTÉ AU CRTC – DOSSIER DE BELL CANADA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le 3 décembre 2012 la résolution portant le #2012-12-246 aux fins de contester la facturation de Bell Canada;

ATTENDU QUE Bell Canada, par l'entremise de madame Léonne Bien-Aimé de la haute direction au service affaires nous a transmis une proposition le 11 janvier 2013;

ATTENDU QUE Bell Canada n'a pu identifier de lacunes ou d'anomalies qui pourraient être reprochées à l'entreprise Bell Canada;

ATTENDU QUE l'entreprise Vidéotron a les mêmes prétentions que son concurrent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim n'est pas disposée à accepter ces négations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim demande au CRTC d'analyser le présent dossier et de rendre une décision pour que puisse enfin se régler ce litige;

QUE la Municipalité n'a toujours pas l'intention de payer pour un service qui n'a pas été rendu et/ou pour des erreurs administratives ou oublis dont personne au niveau corporatif ne veut prendre la responsabilité;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Service à la clientèle du département affaires de Bell et de Vidéotron ».

#### **RÉS.NO.2013-02-042**

#### **APPUI AU PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON**

Appui au projet hydroélectrique Hydro-Canyon de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord

ATTENDU QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

ATTENDU QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

ATTENDU QUE les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;



ATTENDU QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

ATTENDU QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

ATTENDU QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'un des axes retenus dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Municipalité de Saint-Joachim appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et au Groupe AXOR».

#### **RÉS.NO.2013-02-043**

#### **FERME ST-ÉSIDORE : APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Appui de la demande à la CPTAQ de la ferme St-Ésodore (Monsieur Jean-Nil Bouchard) pour le morcellement et l'aliénation.

CONSIDÉRANT QUE la ferme St-Ésodore désire s'adresser à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de morceler et aliéner;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le morcellement en deux parties de 101 et 86 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement et l'aliénation respectent les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Joachim ainsi que le RCI de la MRC de la Côte-de-Beaupré #165.1;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux critères mentionnés à l'article 61 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim ne s'oppose pas à la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité appuie la demande de la ferme St-Ésodore de morceler et d'aliéner,

les terres telles qu'elles apparaissent au plan fourni en annexe A, auprès de la CPTAQ ».

**RÉS.NO.2013-02-044**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 4 février 2013 à 20h15».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier